



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

Personne de contact :

Laure Heger - Tél. direct 027 345 56 02

laure.heger@conthey.ch

Réponse au postulat de Marie-Angèle Imstepf / Emmanuel Bérard / Guillaume Papilloud - Alliance communale

Libre accès aux transports publiques dans le périmètre de la commune de Conthey pour les seniors domiciliés dans la commune (personnes dès 65 ans) pour ceux qui le demandent (hors ligne touristique).

1. Préambule

Le pouvoir exécutif a été interpellé en date du 17.03.2025, par les Conseiller(ères) de l'Alliance communale Imstepf Marie-Angèle/ Emmanuel Bérard/Guillaume Papilloud d'offrir un libre accès aux transports publiques dans le périmètre de la commune de Conthey pour les seniors domiciliés dans la commune (personnes dès 65 ans) pour ceux qui le demandent (hors ligne touristique).

Le présent document vise à répondre au postulat précité et à porter à la connaissance du Conseil général les démarches entreprises ainsi que les solutions proposées dans ce contexte.

2. Contexte

Les transports publics jouent un rôle essentiel dans la mobilité de nos citoyens, et plus particulièrement pour nos aînés, qui peuvent rencontrer des difficultés à se déplacer en raison de la perte d'autonomie ou des contraintes financières. Dans ce contexte, il semble pertinent de se pencher sur la question de l'accessibilité des transports publics pour les seniors de notre commune qui s'étend sur un vaste périmètre.

Actuellement, les transports publics ne sont pas gratuits pour les seniors dans notre commune, ce qui peut constituer un frein à la mobilité pour cette tranche de population. De nombreux seniors éprouvent des difficultés financières liées aux revenus de retraite, tout en ayant des besoins accrus de déplacements pour des raisons médicales, sociales ou administratives.

3. Demande

Nous sollicitons donc l'introduction d'un accès libre aux transports publics pour les personnes âgées de 65 ans et plus dans le périmètre de la commune de Conthey. Ce libre accès pourrait se matérialiser par l'obtention d'une carte pour ceux qui en font la demande.

Cette mesure permettrait de :

- Faciliter les déplacements des seniors pour qu'ils puissent accéder plus facilement aux services essentiels (médecin, administrations, commerces, etc.) ;
- Réduire l'isolement social des aînés en leur offrant une plus grande liberté de mouvement ;
- Favoriser l'égalité d'accès à la mobilité, indépendamment des ressources financières des individus ;

CHANCELLERIE

Route de Savoie 54
CH-1975 St-Séverin

T +41 (0)27 345 56 01

secretaire.municipal@conthey.ch
www.conthey.ch



- Contribuer à la réduction de l'empreinte écologique en encourageant l'utilisation des transports publics.

4. Arguments en faveur de cette proposition

1. **Inclusion sociale** : La gratuité des transports publics permettrait d'assurer une meilleure inclusion sociale pour les seniors, en leur garantissant une plus grande autonomie dans leurs déplacements quotidiens.
2. **Amélioration de la qualité de vie** : En facilitant les déplacements des aînés, cette mesure contribuerait à améliorer leur qualité de vie, en réduisant la dépendance et en favorisant leur participation à la vie communautaire.
3. **Réduction des inégalités** : Cette initiative réduirait les inégalités d'accès aux transports, surtout pour les personnes âgées ayant des revenus limités, et garantirait leur indépendance.
4. **Engagement environnemental** : En encourageant l'utilisation des transports publics, cette mesure s'inscrit dans une démarche écologique, en réduisant l'utilisation des véhicules individuels et en limitant les émissions de CO2.

5. Propositions des services techniques

Les services techniques ont analysé le dossier.

Un contact a été pris avec M. Cina, responsable Marché et Clients Suisse Romande chez Car Postal. M. Cina a indiqué que ça serait compliqué à mettre en place et à gérer notamment en raison de la complexité de la tarification, qui varie en fonction des trajets. Il est à noter qu'un postulat similaire avait été déposé en 2022 concernant la gratuité des transports pour les jeunes et les seniors. Celui-ci avait été rejeté pour les mêmes raisons.

Tout en soulignant que la mise en place de la gratuité totale des transports n'était pas envisageable, une solution alternative pourrait être proposée.

6. Conclusion

Le Conseil Municipal décide de rejeter le postulat pour les raisons suivantes :

- Dans le cadre des villes, les transports publics sont régis par un réseau urbain, intégré au demi-tarif et avec des abonnements. C'est plus facilement chiffrable
- La Commune reste ouverte à soutenir la mobilité des personnes âgées, par contre elle n'a pas les réponses pour savoir si un déplacement dans le périmètre communal est suffisant, d'autant plus que les cadences, en particulier sur les hauts ne sont pas au quart d'heure ou à la demi-heure.

Toutefois, le Conseil Municipal reste ouvert à soutenir la mobilité des personnes âgées. C'est pourquoi une offre a été demandée auprès de l'ATE (Association Transports et Environnement) pour effectuer un Plan de mobilité senior pour la commune.

Cette offre, de CHF 52'796, propose une démarche participative qui implique largement les seniors et les associations locales, soit :

- Un comité de pilotage qui rassemble les services concernés et les représentants des seniors.
- Un rapport qui détaille et analyse les obstacles recensés pour la mobilité senior avec une carte de leur localisation.
- Des éventuelles activités de sensibilisation.
- Des propositions concrètes pour améliorer la sécurité des cheminements des seniors et leur bien-être dans l'espace public.

Si le Conseil Général et les auteurs du postulat sont favorables à cette démarche et qu'un budget peut être alloué, l'étude pourrait être lancée en 2027.

Adopté en séance du Conseil municipal, le 30 avril 2026

Régis Evéquo
Vice-Président

CHANCELLERIE

Laure Heger
Secrétaire municipale